

## La Belle Electrique passe en Scic : une gouvernance plus ouverte et participative pour les salarié·e·s... et les Grenoblois·e·s !

Communiqué de presse

Du changement dans la continuité. C'est ainsi que l'équipe de La Belle Electrique, salle de musiques actuelles bien connue des mélomanes rhônalpins, résume le grand changement intervenu ces derniers mois, avec sa transformation en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Effective depuis le 1<sup>er</sup> août dernier, elle est l'aboutissement de plusieurs mois de travail, de concertation et de médiation effectués avec l'ensemble des acteurs, collectivités, salarié·e·s, citoyen·ne·s ou encore structures partenaires, désormais impliqués dans ce projet ambitieux et innovant.



Lors du concert de Mansfield.TYA en septembre dernier.  
© Stevens Drean

### De la Délégation de Service Public à la Scic : un projet collectif ambitieux

Depuis 2015, l'association MixLab et son équipe salariée géraient La Belle Électrique et ses activités dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). La fin de cette DSP, votée par la Ville de Grenoble fin 2020, rebat les cartes, et ouvre alors de nouvelles perspectives pour la salle de musiques actuelles, notamment celles d'impliquer ses salarié·e·s dans le projet artistique, et d'insuffler plus de participation citoyenne dans sa gouvernance. Pour Frédéric Lapierre, l'actuel directeur de la salle, « *le projet de Scic a émané d'une volonté politique de la Ville de créer une gouvernance qui réponde aux enjeux politiques actuels. Mais c'est aussi un moyen de viser la labellisation SMAC [Scène de Musiques Actuelles], que l'Etat octroie plus facilement à une structure pérenne et indépendante telle qu'une Scic.* »

### Un projet culturel et territorial renforcé

Cinq catégories d'associé·e·s composent désormais la Scic : l'association MixLab, les salarié·e·s (on compte aujourd'hui 24 permanents), les habitant·e·s et usagers, les partenaires et la Ville de Grenoble. Toutes vont œuvrer à porter le projet culturel et social de La Belle Électrique encore plus loin. « *L'idée n'est pas que les différents collègues d'associé·e·s interviennent sur la partie métier, qui reste du ressort de la direction et de l'équipe salariée. Mais nous avons la volonté forte d'impliquer les usagers surtout, mais aussi les partenaires, dans les projets relevant de l'intérêt collectif. Une plus grande exemplarité de nos pratiques sur les questions environnementales, la parité, la mixité socio-culturelle, l'émancipation culturelle, mais aussi la prévention et réduction des risques liés à l'environnement festif... Autant de sujets ambitieux sur lesquels chacun·e pourra contribuer de manière concertée et dans un cadre collectif pour co-construire le futur de La Belle Électrique* », précise Frédéric Lapierre.

L'enjeu pour les prochains mois va donc être de faire vivre ce débat en parallèle de l'activité déjà dense de programmation culturelle et de gestion du lieu, qui ne se résume pas aux concerts, mais propose aussi des projets d'éducation artistique et culturelle avec ateliers, formations, résidences d'artistes, plus un bar-restaurant.

## La Scic, modèle d'avenir pour les structures culturelles ?

Multipartite, innovante, garante d'une croissance mesurée, et ancrée dans les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire... la Scic serait-elle alors un modèle pour la pérennité des structures culturelles ? Il existe un peu plus de 1 200 Scic en France, dont une cinquantaine dans le secteur culturel (la Maison de la danse à Lyon, le Château du Rozier à Feurs ou encore la Comédie de Valence en Auvergne-Rhône-Alpes, par exemple) .

*« Je trouve particulièrement intéressant le fait d'impliquer les salarié-e-s et les usagers dans la gouvernance », indique Frédéric Lapierre. « C'est par ailleurs un excellent outil d'ouverture et de mise en dialogue au service d'un territoire. En tant qu'acteur des musiques actuelles, on est à la fois une structure de politique culturelle, mais aussi une société avec un fonctionnement proche de celui d'une PME, avec des ressources propres, la gestion de produits dérivés, une activité de privatisation... C'est à la fois une contrainte et une richesse. Transformer l'association en Scic SAS, c'est donc pour nous un bon compromis, qui permet de mettre en accord notre fonctionnement avec nos statuts, tout en conservant une gestion et des enjeux désintéressés, au bénéfice de l'intérêt collectif. Je pense en effet que ce statut est sécurisant pour les collectivités qui s'impliquent dans ces projets, et peut être une alternative au tout-marchand dans le secteur culturel. »*

**Contact presse :** Isabelle Jacquet – [ijacquet@scop.org](mailto:ijacquet@scop.org) – Tél. 04.78.53.08.06 – 07 76 83 51 14